

LES CITOYENS

“Proches & Engagés”

19 Boulevard du Canal

59480 LA BASSÉE



À Mesdames et Messieurs les membres des bureaux des associations

À Mesdames et Messieurs les bénévoles des associations

Aux adhérents des associations

La Bassée, le 10 avril 2025

OBJET : vote des subventions aux associations

Lors du dernier conseil du municipal, qui s’est tenu le 3 avril dernier, la répartition des subventions aux associations a été soumise au vote. **Pour la première fois** depuis 2020, **nous avons fait le choix de ne pas approuver cette délibération.**

Il ne s’agit en aucun cas d’un geste dirigé contre les associations, leurs dirigeants, leurs bénévoles et adhérents. Bien au contraire : plusieurs d’entre nous sont ou ont été engagés dans la vie associative locale. **Nous savons la valeur et l’utilité du tissu associatif.**

Notre position ne vise pas à empêcher l’action des associations mais à dénoncer un mode de répartition. En tant qu’élus minoritaires, nous savions que cette répartition serait votée.

Notre alerte porte sur l’absence totale de concertation : contrairement aux années précédentes, **aucune commission préparatoire** n’a été réunie pour examiner les demandes de subvention. Nous avons, à notre initiative, demander l’accès aux dossiers. Leur examen révèle des **pratiques d’attribution disparates qui posent question quant à l’équité entre les associations** et, selon nous, relèvent du **clientélisme.**

- Des associations perçoivent une subvention alors qu’elles disposent de réserves importantes (jusqu’à 55 000€) bien supérieures à leurs besoins en fonds de roulement.
- D’autres, en dépit de l’obligation de transparence imposée par le règlement d’attribution, ne fournissent aucune information sur leur solde bancaire... et perçoivent une subvention.
- Une autre encore se voit accorder une hausse de subvention de 1 400€ correspondant presque exactement au loyer d’un local... dont ni l’usage, ni le propriétaire ne sont précisés dans le dossier.

- Enfin, une association présentant un déficit budgétaire d'environ 4 000€ obtient une subvention de ce même montant, soit une augmentation de 72% par rapport à l'année précédente.

Ces exemples illustrent des **décisions** que nous considérons comme **incohérentes et inéquitables**. Nous avons pris nos responsabilités et décidé de ne pas cautionner ce mode de répartition en votant contre, car, selon nous, **les règles appliquées ne sont visiblement pas les mêmes pour tous**.

L'attribution d'une subvention municipale ne doit en aucun cas dépendre de la proximité ou des affinités avec les élus en place. Elle doit respecter des critères objectifs, équitables, connus de tous et garantir la transparence du processus d'attribution.

La municipalité se doit d'être le garant de l'**indépendance du tissu associatif**. Or, nombre d'entre vous nous ont déjà exprimé leurs doutes et leurs interrogations à ce sujet.

Aujourd'hui, nous nous estimons que **cette indépendance n'est plus pleinement assurée**.

Vous pouvez compter sur notre engagement à vos côtés. Nous continuerons à défendre un traitement équitable et transparent de toutes les associations, quelles qu'elles soient, car nous savons à quel point **votre action est essentielle à la vie de notre commune**.

Avec tout notre respect et notre soutien, veuillez croire en l'expression de nos sentiments les meilleurs et en notre entier dévouement.

Pour LES CITOYENS



mail: contact@lescitoyenslabassee.com

Facebook: Les citoyens proches et engagés